



Tél. 05 61 81 61 42
Fax 05 61 81 59 59

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 26 janvier 2024 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montgaillard-Lauragais, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sur convocation en date du 22 janvier 2024, adressée par Monsieur Bruno MOUYON, Maire.

Présents : ALASSET Mathieu - ALIBERT Florent - BARON Alain - DANIAU Jean- Louis - LAURENT Mélissa - MOUYON Bruno - RAOUL Jérôme - HENRI Rosane

Absents excusés :

THÉRON Fabrice

MARQUIÉ Ghislaine

LECABEC Véronique avec procuration à LAURENT Mélissa

LAC Cédric avec procuration à RAOUL Jérôme

CASTAN Thierry avec procuration à ALASSET Mathieu

TESTÉ Sylvie avec procuration à HENRI Rosane

AMARGIER Stéphane avec procuration à MOUYON Bruno.

Secrétaire de séance : MOUYON Bruno

Ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux du conseil municipal du 23/11/2023 et du 21/12/2023.
2. Ressources humaines : suppression de poste (délibération du 1/06/2016)
3. Circulation : limite d'agglomération sur la RD 97 B
4. Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables
5. SDEHG : luminaire arrêt de bus chemin d'Embarrat
6. Finances : Restes à réaliser 2023 pour BP 2024
7. Questions diverses

Ouverture de la séance à 20h00.

Quorum atteint : 08/15.

1-Validation des PV des conseils municipaux du 23/11/2023 et du 21/12/2023 : 13 voix pour dont 5 avec procurations

2- Ressources humaines : suppression d'un poste d'adjoint d'animation : délibération 1-2024 : 13 voix pour dont 5 avec procurations

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 20/06/2016 créant le poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 28 h ainsi que la délibération en date du 21/12/2023 créant un poste permanent d'adjoint territorial d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 26.40 heures ;

Il demande donc aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la suppression du poste créé par la délibération en date du 20/06/2016 créant le poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe ainsi que sur la mise à jour du tableau des effectifs.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité des membres présents cette suppression et la mise à jour du tableau des effectifs.

Voix pour	13	Dont procuration	5
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : LECABEC Véronique à LAURENT Mélissa, LAC Cédric à RAOUL Jérôme, CASTAN Thierry à ALASSET Mathieu, TESTÉ Sylvie à HENRI Rosane, AMARGIER Stéphane à MOUYON Bruno.

3- Circulation : modification de la limite de l'agglomération sur la RD 97 b: délibération 2-2024 : 13 voix pour dont 5 avec procurations

Monsieur le Maire rappelle que pour des raisons de sécurité et au vu de l'extension de la partie agglomérée en bordure la RD 97 B il convient de modifier la limite de l'agglomération située sur la **RD 97 B** (limite actuelle : PR panneau sortie 0 +286 et PR panneau entrée 0 + 314).

Il propose de modifier la limite de l'agglomération comme suit sur la **RD n° 97 B** :

P.R panneau sortie 0 + 605 et P.R panneau entrée 0 + 615

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité des membres présents cette limite de l'agglomération et de vitesse.

Voix pour	13	Dont procuration	5
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : LECABEC Véronique à LAURENT Mélissa, LAC Cédric à RAOUL Jérôme, CASTAN Thierry à ALASSET Mathieu, TESTÉ Sylvie à HENRI Rosane, AMARGIER Stéphane à MOUYON Bruno.

4- Définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables : délibération 3-2024 : 13 voix pour dont 5 avec procurations

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les zones d'accélération permettent d'accélérer et de faciliter l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables sur le territoire.

Les projets d'énergies renouvelables situés au sein de zones d'accélération bénéficieront d'une meilleure acceptabilité sociale, d'une réduction des délais d'instruction, de dispositifs financiers et d'une accélération de leur implantation à travers la possibilité d'intégration de zones d'accélération au sein des documents d'urbanisme avec la procédure de modification simplifiée.

Il demande aux membres du conseil Municipal d'identifier des zones d'accélération d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables.

Après concertation, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité :

➤ sur l'identification des zones d'accélération d'installations suivantes :

- Pour les installations solaires photovoltaïques : tout le territoire communal, sur les toitures
- Pour les installations solaires thermiques : tout le territoire communal, sur les toitures
- Pour les installations de géothermie : tout le territoire communal, sur les parcelles avec bâtiments

➤ et s'oppose sur tout le territoire communal à la création de zones d'accélération pour les installations suivantes :

- L'éolien
- Le photovoltaïque au sol
- La méthanisation
- L'hydroélectricité

Voix pour	13	Dont procuration	5
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : LECABEC Véronique à LAURENT Mélissa, LAC Cédric à RAOUL Jérôme, CASTAN Thierry à ALASSET Mathieu TESTÉ Sylvie à HENRI Rosane, AMARGIER Stéphane à MOUYON Bruno.

5 - SDEHG : présentation du nouveau projet chemin d'Embarrat : 13 voix contre dont 5 avec procurations- pas de délibération

Monsieur le Maire rappelle le projet précédemment voté lors du conseil municipal du 23 novembre 2023 et informe que le SDHEG après transmission de la validation du devis et de la délibération du conseil municipal présente un nouveau devis en raison de présence de végétaux au-dessus du panneau photovoltaïque.

Les membres du Conseil Municipal ne valident pas ce nouveau devis et restent sur le projet précédemment voté en se positionnant sur l'égagement des végétaux.

Voix pour	13	Dont procuration	5
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : LECABEC Véronique à LAURENT Mélissa, LAC Cédric à RAOUL Jérôme, CASTAN Thierry à ALASSET Mathieu TESTÉ Sylvie à HENRI Rosane, AMARGIER Stéphane à MOUYON Bruno.

6 – Finances : présentation des RAR 2023 : 13 voix contre dont 5 avec procurations

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil les RAR 2023 à savoir :

- les amendes de police
- le piétonnier
- la sonorisation de la salle des fêtes

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité des membres présents le principe du report de ces restes à réaliser.

Voix pour	13	Dont procuration	5
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : LECABEC Véronique à LAURENT Mélissa, LAC Cédric à RAOUL Jérôme, CASTAN Thierry à ALASSET Mathieu TESTÉ Sylvie à HENRI Rosane, AMARGIER Stéphane à MOUYON Bruno.

9- Questions diverses :

-Les illuminations de Noël seront déposées la semaine prochaine.

-Adressage : le projet va être relancé.

Messieurs RAOUL et ALASSET en seront les porteurs et un groupe de travail sera mis en place.

-Ordures ménagères au point de collecte de l'école : il sera demandé à Terres du Lauragais de veiller particulièrement à la propreté du point de collecte.

La séance est levée à 21h24.

Le Maire, Bruno MOUYON



